



Dans ses remarques liminaires au 5ème Sommet économique de Munich le 4 mai, après avoir souligné les gains qui pourraient découler du Cycle de Doha, il a déclaré que, “comme toutes les bonnes équipes, l'Allemagne et l'Europe savent que ce qu'il leur faut ce sont des règles claires et transparentes, des chances égales pour tous et un arbitre digne de confiance” en matière de commerce international. Il a ajouté que pour l'Allemagne comme pour tous les autres pays, l'important était “de continuer de travailler dur, d'avoir le courage de s'adapter à une situation en constante évolution et de ne pas se laisser décourager”.

Par deux fois ce mois-ci, le Directeur général a insisté sur la dimension environnementale du Cycle en cours:

- Dans l'intervention qu'il a faite le 10 mai devant la Commission du développement durable, M. Lamy a instamment invité les Membres de l'OMC à explorer “plus énergiquement” la dimension environnement du Cycle de Doha. Il a indiqué que “les négociations sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, ainsi que sur la relation entre les règles de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux, pourraient avoir un impact positif sur le secteur de l'énergie”.
- Dans une intervention faite par vidéoconférence lors de la séance d'ouverture de la Semaine verte 2006 de la Commission européenne, le 30 mai à Bruxelles, il a appelé les Membres de l'OMC à apporter leur soutien aux accords environnementaux multilatéraux. Il a ajouté que le Cycle de Doha était “une occasion unique” de confirmer la nécessité du soutien mutuel entre l'OMC et les AEM.

Le 19 mai, dans une intervention devant la Société européenne de droit international à la Sorbonne, à Paris, M. Lamy a déclaré que l'OMC avait pour rôle d’“encourager le respect mutuel au niveau international qui permettra une plus grande cohérence internationale et même une gouvernance accrue à l'échelle mondiale”, laquelle, il en était “convaincu”, était “nécessaire si nous voulons que le monde dans lequel nous vivons devienne moins violent, que ce soit sur le plan social, politique, économique ou environnemental”.

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES [haut de page](#)

Uruguay: La poursuite de la libéralisation pourrait contribuer à maintenir le taux de croissance élevé enregistré récemment



L'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC a procédé au troisième examen de la politique et des pratiques commerciales de l'Uruguay les 17 et 19 mai. Cet examen a été présidé par M. l'Ambassadeur Eirik Glenne (Norvège) le 17 mai, et par Mme l'Ambassadeur Claudia Uribe (Colombie) le 19 mai. M. l'Ambassadeur Mario Matus (Chili) a agi en qualité de présentateur.

Depuis le dernier examen, en 1998 et après quatre années de contraction économique, l'Uruguay connaît une forte croissance, qui devrait dépasser 6 pour cent en 2005, grâce à un programme d'ajustement macro-économique, au renforcement du secteur financier et à une politique visant à maintenir les marchés ouverts, selon un rapport du Secrétariat de l'OMC sur la politique et les pratiques commerciales de l'Uruguay établi par l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC).

Le rapport indique que, durant la phase de contraction économique, l'Uruguay n'a pas recouru à des mesures commerciales restrictives pour faire face à la crise, n'a guère fait appel à des mesures contingentes, a appliqué des obstacles non tarifaires limités et a apporté des améliorations dans divers domaines dont les procédures d'importation, l'évaluation en douane et la protection de la propriété intellectuelle, tandis que de nouvelles réformes sont à l'étude.

Le rapport indique également que pour promouvoir une efficacité et une diversité économiques accrues, il serait particulièrement important que l'Uruguay libéralise davantage son économie sur une base NPF et ancre ces efforts par le biais d'engagements multilatéraux.

> [Pour en savoir plus](#)

Comité a pris note du rapport d'audit sur la coopération technique pour 2005.

Session spécifique du CCD sur les petites économies

À la 14ème session spécifique du CCD sur les petites économies tenue le 26 avril, les Membres ont discuté de la meilleure façon d'assurer le suivi des propositions présentées sur les questions relatives aux petites économies dans le cadre des organes de négociation et sont convenus qu'un document de compilation établi par les auteurs des propositions pourrait servir de base à ce travail. Le document récapitulatif pourrait être complété par des rapports des Présidents des organes de négociation au Président de la Session spécifique et par des contributions du Secrétariat.

S'agissant des propositions des petites économies concernant les organismes régionaux dans les domaines des OTC, des mesures SPS et des ADPIC, les Membres sont convenus d'examiner, à la prochaine réunion de la Session spécifique, les rapports qui avaient été demandés aux Présidents des comités SPS et OTC et du Conseil des ADPIC. Les Membres sont également convenus de commencer à élaborer une recommandation au Conseil général qui reconnaîtrait le droit des Membres de désigner des organismes régionaux pour les aider à mettre en œuvre leurs obligations dans les domaines des mesures SPS, des OTC et des ADPIC. Les Membres tiendraient compte dans la recommandation de toutes les observations et préoccupations exprimées dans les rapports des Présidents des comités SPS et OTC et du Conseil des ADPIC.

Les délégués de pays Membres et observateurs sans représentation à Genève qui participaient à la 12ème Semaine de Genève ont assisté à la réunion.



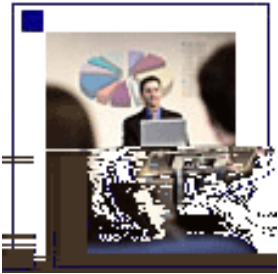
La Norvège promet de verser 10 millions de couronnes norvégiennes pour l'assistance technique de l'OMC

Le 2 mai 2006, le gouvernement norvégien a fait une contribution de 10 millions de couronnes norvégiennes (2 millions de francs suisses) au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement.

> [Pour en savoir plus](#)

Début du 37ème cours de politique commerciale

Des fonctionnaires gouvernementaux de 21 pays ont commencé, le 1er mai



nouvelles enquêtes antidumping et du nombre de nouvelles mesures antidumping finales

Le Secrétariat de l'OMC a annoncé qu'au cours de la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2005, la tendance à la baisse précédemment signalée du nombre de nouvelles enquêtes antidumping ouvertes et de nouvelles mesures appliquées s'est poursuivie, 2005 marquant la quatrième année consécutive de diminution du nombre de nouvelles enquêtes ouvertes et la deuxième année consécutive de diminution du nombre de nouvelles mesures.

>